



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM : GAGNEZ 1 LOT AUX COULEURS DU RCV

Article 1 : Organisateur

Transdev GMVA Mobilités / Kicéo dont le siège social est situé au 45 Rue des Frères Lumière, 56000 Vannes, France, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur Instagram du 03 juin 2026 au 04 juin 2026.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram valide. Les organisateurs de Kicéo ne peuvent pas participer.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. Aimer (liker) le post dédié au concours
2. Identifiez votre coéquipier en commentaire

Une seule participation par personne sera acceptée.

Article 4 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 04 juin 2026 à 14h30. Un (1) gagnant sera désigné parmi les participants éligibles. Le gagnant devra se manifester spontanément sur la page Kicéo.

Article 5 : Dotation

Le gagnant recevra **1 lot aux couleurs du RC Vannes (Ballon +Tote Bag RCV)**. Le lot sera à récupérer à l'accueil Kicéo (modalités précisées au gagnant). Le gagnant dispose d'un délai de 15 jours après l'annonces des résultats pour venir chercher son lot.

Article 6 : Utilisation des données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu. Elles ne seront ni conservées au-delà du concours, ni transmises à des tiers.

Article 7 : Responsabilité

Kicéo ne saurait être tenu responsable en cas de dégradation ou perte des accessoires. Pour retirer son lot, le gagnant devra présenter une pièce d'identité en vigueur ainsi que le message de confirmation de gain envoyé par l'Organisateur.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 9 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante :

<https://www.kiceo.fr/soiree-rugby-rcv/>

Article 10 : Litiges

Le présent jeu est soumis à la législation française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera soumis aux tribunaux compétents.